



NUMÉRO : 2026-167
DÉCISION DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260813-2026-167-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2026

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de confier à une société extérieure visant à assurer l'acquisition de produits de plomberie et d'équipements sanitaires, de matériaux de construction et de produits de métallerie à l'usage de l'ensemble des services de la ville afin de garantir le bon état des bâtiments de la ville,

Considérant la publication d'un appel d'offres ouvert et la réception de neufs plis pour cette consultation,

À l'issue de l'analyse des plis et après validation de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2026,

Décide :

Article 1 : De conclure le lot 1 pour l'acquisition de produits de plomberie et d'équipements sanitaires avec la société LEGALLAIS localisée 7 rue d'Atalante à Hérouville Saint Claire (14200), Siret n° 563 820 489 001 82 ; pour le lot 2 relatif à l'acquisition de matériaux de construction, avec la société Point P localisée 42 route de Calais à Sarcelles (95200), Siret n° 69568010801193 ; pour le lot 3 relatif à l'acquisition de produits de métallerie avec la société Descours et Cabaud (Éts Bossu Cuvelier) localisée 31 quai du Rancy à Bonneuil sur Marne (94380), Siret n° 41473233900018.

Article 2 : La durée de chaque lot est d'un (1) an à compter de sa notification, renouvelable annuellement trois (3) fois par tacite reconduction, sans excéder quatre (4) ans.

Article 3 : D'imputer les dépenses des accords-cadres à bons de commandes des lots 1, 2 et 3 selon les montants maximums annuels respectifs de 120 000 € HT, 90 000 € HT et de 90 000 € HT.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 13 août 2026.

